

Tunisie  
2012



## Tunisie

- La Tunisie tente de mener une transition politique délicate dans un contexte de chocs conjoncturels forts - forte pression et instabilité sociale liée à l'après-révolution, crise libyenne et crise internationale.
- La reprise en 2012 dépend d'un retour rapide à la stabilité sociale et de l'entente entre les différents acteurs politiques sur les prochaines échéances électorales. De même, des mécanismes de gouvernance susceptibles de garantir un cadre juridique favorable au climat des affaires restent à mettre en place, pour marquer une rupture avec les pratiques prédatrices de l'ancien régime.
- Des progrès ont été enregistrés en matière de gouvernance en 2011, mais le problème structurel de chômage des jeunes nécessite des réformes ambitieuses, au-delà des plans d'urgence, dont l'impact ne pourra être immédiat.

## Vue d'ensemble

---

L'année 2011 a été marquée par la révolution du 14 janvier en Tunisie et ses répercussions sur le monde arabe. Le 23 octobre 2011, la Tunisie a connu son premier scrutin démocratique depuis l'indépendance. L'élection de l'Assemblée constituante a permis au pays de passer à une phase de transition. Celle-ci consiste à rédiger une nouvelle Constitution, posant les bases d'une démocratie multipartite et fondée sur le respect des droits de l'homme. La prochaine étape demeure délicate, à cause des défis posés par la stabilité sociale, la sécurité publique et la relance de l'économie. L'avenir politique et la reprise économiques sont étroitement liés. Il n'y aura pas de relance sans stabilité, et pas de transition démocratique réussie sans relance, avec des réponses tangibles aux aspirations exprimées par les jeunes.

La révolution a révélé l'ampleur des fragilités structurelles du pays : disparités régionales, chômage des jeunes diplômés et gouvernance. En dépit des progrès réalisés, l'économie tunisienne reste dominée par des secteurs traditionnels à faible valeur ajoutée. Elle est aussi marquée par le dualisme des secteurs *offshore* et *onshore*, avec des disparités prononcées en termes de productivité, de taux de croissance, d'investissement et d'avantages fiscaux.

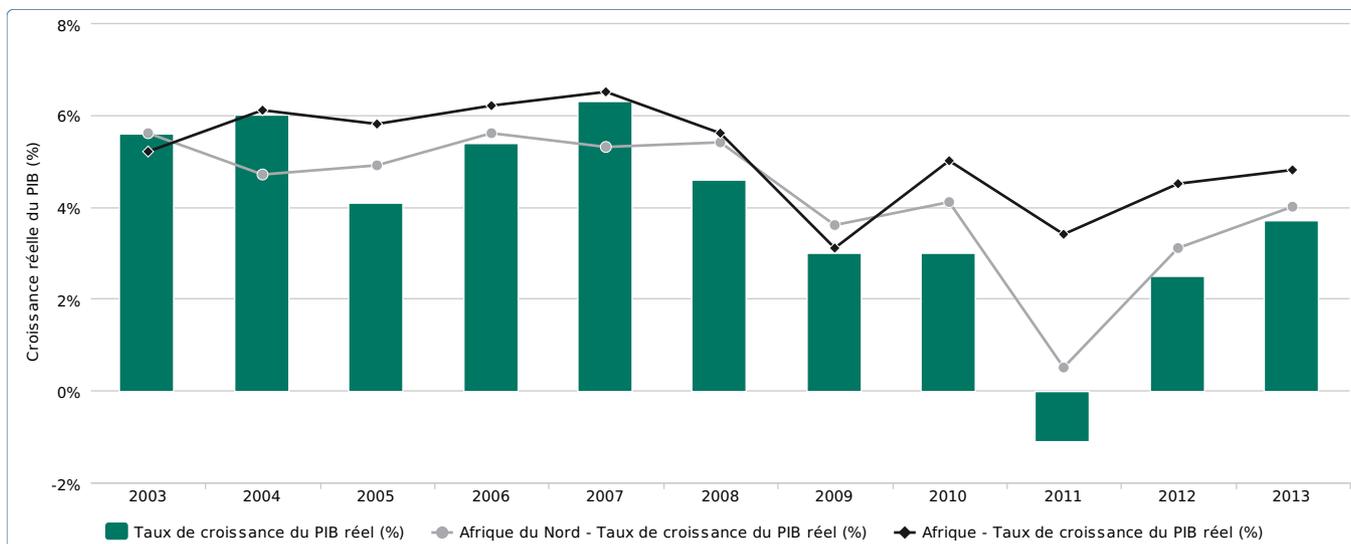
Suite à la révolution du 14 janvier, les fondamentaux de l'économie tunisienne se sont détériorés. La croissance a fléchi, à -1.1 % pour l'exercice 2011, en raison des incertitudes politiques et des contestations sociales qui ont affecté le tourisme et l'investissement direct étranger (IDE). Le conflit libyen a également eu des répercussions, par le biais du commerce, de l'envoi de fonds en provenance de ce pays ou des investissements libyens en Tunisie.

Le système bancaire reste fragile à cause du poids des crédits non productifs, la sous-capitalisation des banques et une supervision bancaire insuffisante en matière de surveillance des risques.

En dépit de ces difficultés, les perspectives à moyen terme demeurent positives. Malgré la réticence des investisseurs en 2011, la Tunisie devrait attirer de nouveaux flux de capitaux, en mettant l'accent sur la transparence et la création d'entreprises. Le pays peut compter sur une main d'œuvre locale très qualifiée, un secteur privé dynamique et une position géographique avantageuse de charnière entre l'Europe et le continent africain. Les réformes s'accélèrent depuis la révolution, de l'administration au développement régional, en passant par la liberté de la presse et l'emploi des jeunes.

Toutefois, la relance attendue pour 2012 dépendra de la capacité des principaux acteurs politiques à s'entendre sur une nouvelle Constitution et l'aptitude du gouvernement à mettre en place des mesures audacieuses, afin de redynamiser l'économie et regagner la confiance des investisseurs. De même, elle dépendra de la réduction ou non des subventions pétrolières et alimentaires, pour permettre au gouvernement d'augmenter ses dépenses d'investissement. Les effets de relance sont par ailleurs tributaires de l'économie européenne, principal partenaire commercial du pays. Enfin, le retour à la normale en Libye et la reprise espérée pourrait déclencher une nouvelle dynamique d'expansion d'investissements et de commerce entre les deux pays et potentiellement absorber une partie de l'excédent de main-d'œuvre tunisienne. Les évolutions de l'Europe et de la Libye restent donc déterminantes.

Figure 1 : Taux de croissance du PIB réel (du Nord)



2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932624352>

Tableau 1 : Indicateurs macro-économiques

|  | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|------|------|------|------|
| <b>Taux de croissance du PIB réel</b>              | 3.1  | -1.1 | 2.5  | 3.7  |
| <b>Taux de croissance du PIB réel par habitant</b> | 1.9  | -2.2 | 1.4  | 2.7  |
| <b>Inflation IPC</b>                               | 4.4  | 3.5  | 4.7  | 4.9  |
| <b>Balance budgétaire % PIB</b>                    | -1.3 | -3.9 | -5.5 | -4.9 |
| <b>Balance courante % PIB</b>                      | -4.8 | -7.4 | -6.5 | -6.1 |

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932605770>

## Développements récents et perspectives

Tableau 2 : PIB par Secteur (en pourcentage du PIB)

|   | 2006 | 2010 |
|---|------|------|
| <b>Agriculture, foresterie, pêche et chasse</b>   | 10.2 | 8.1  |
| <b>Agriculture, élevage, sylviculture et pêche</b>  | -    | -    |
| <b>dont agriculture</b>   | -    | -    |
| <b>Mines et extraction</b>  | 6.7  | 6.9  |
| <b>dont pétrole</b>   | -    | -    |
| <b>Industries manufacturières</b>   | 16.5 | 18.7 |
| <b>Electricité, gaz et eau</b>  | 1.4  | 1.3  |
| <b>Electricité, eau et assainissement</b>   | -    | -    |
| <b>Construction</b>   | 5    | 4.6  |
| <b>Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants</b>  | 14.6 | 14.4 |
| <b>dont hôtels et restaurants</b>   | -    | -    |
| <b>Transports, entreposages et communications</b>   | 12.9 | 14   |
| <b>Transport et stockage, information et communication</b>  | -    | -    |
| <b>Finance, immobilier et services aux entreprises</b>  | -    | -    |
| <b>Intermédiation financière, services immobiliers, services aux entreprises et autres services</b> | 15.8 | 15.3 |
| <b>Services des administrations publiques</b>   | 16.4 | 16.3 |
| <b>Administration publique et défense, sécurité sociale, éducation, santé et travaux sociaux</b>    | -    | -    |
| <b>Administration publique, éducation, santé</b>  | -    | -    |
| <b>Administration publique, éducation, santé et autres services sociaux et personnels</b>           | -    | -    |
| <b>Autres services communautaires, sociaux et personnels</b>  | -    | -    |
| <b>Autres services</b>  | 0.5  | 0.5  |
| <b>Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs</b>                               | 100  | 100  |
| <b>Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants</b>  | -    | -    |

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932626328>

L'économie tunisienne a été soumise à plusieurs chocs conjoncturels. L'activité touristique s'est fortement contractée (-30 % par rapport à 2010), l'appareil productif a été paralysé dans plusieurs secteurs et les IDE ont fortement chuté (-26 %). La croissance du PIB a été pour la première fois négative, affichant une contraction de 1.1 %.

Les activités productives ont subi le contrecoup de l'instabilité domestique. Le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour venir en aide aux entreprises en difficultés et préserver l'emploi, à travers une prise en charge par l'État des charges sociales et la mise en place d'un fonds d'indemnisation des sinistres.

L'investissement public et privé a été fortement touché. La formation brute du capital fixe (FBCF) a reculé de

1.2 % en 2011 et devrait retrouver son dynamisme en 2012 (+4.4 %) et 2013 (+6.9 %). Sa contribution à la croissance devrait augmenter en 2012 (+1.1 %) puis en 2013 (+1.8 %).

La demande intérieure a joué son rôle de moteur de croissance, stimulée par la bonne campagne agricole, la maîtrise de l'inflation, la disponibilité des crédits à la consommation (+3 % en 2011) et les mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages. Ces mesures incluent l'augmentation des salaires en 2011 et la création nette de 50 000 emplois dans les secteurs public et privé.

Le marché de la reconstruction libyenne pourrait à court terme profiter à la Tunisie à travers l'exportation de marchandises et la demande en main-d'œuvre, estimée à plus de 200 000 postes.

Par secteur, la situation s'avère quelque peu mitigée.

Le secteur primaire a contribué à hauteur de 8.5 % du PIB en 2011, tout en enregistrant une croissance positive de 9.5 %, contre -8.7 % en 2010. L'amélioration des conditions climatiques a permis une hausse de 112 % de la production céréalière. Cette dernière est passée de 10.8 à 23 millions de quintaux entre 2010 et 2011. La production d'huile d'olive, en régression de 20 %, a atteint 120 000 tonnes au cours de la saison 2010-11, contre 150 000 tonnes en 2009-10. En 2011, la Tunisie a exporté 107 000 tonnes d'huile d'olive (contre 110 000 tonnes en 2010), dont 12% d'huile conditionnée, pour une recette de 430 millions de dinars tunisiens (TND), soit 225 millions d'euros (EUR). Les prévisions tablent sur une production de 900 000 tonnes d'olives et 180 000 tonnes d'huile d'olive durant la saison 2011-12. Le pays reste le troisième exportateur mondial de ce produit, qui représente la moitié de ses exportations agricoles.

Les industries manufacturières, 18.1 % du PIB en 2011, ont enregistré une croissance réelle de 3.2 %. Le secteur est marqué par la prépondérance des industries mécanique et électrique (30 % de l'activité manufacturière) et de la filière textile, confection et cuir (18 %). Cette bonne performance en 2011 s'explique par la reprise des activités de la Société tunisienne des industries de raffinage (STIR), en hausse de 150 %, après les problèmes de pollution rencontrés auparavant. La faible activité des industries mécanique, électrique, agroalimentaire et de matériaux de construction a atténué cette performance, de même que le recul des industries chimiques (-8 % en 2011) et du textile et confection (-0.5 %). Les activités fortement exportatrices conservent la même structure avec en tête les industries mécaniques et électriques, suivies par la branche textile, confection, cuir et chaussures.

Les industries non manufacturières ont accusé un repli en 2011 de 5.7 % contre une croissance de 4.7 % en 2010. Ce recul s'explique par la baisse de 40 % de la valeur ajoutée du secteur des mines, largement affecté par les grèves, et du déclin de 6 % de l'extraction du pétrole et du gaz. Selon la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG), la production de phosphates n'a pas dépassé 2.5 millions de tonnes en 2011, contre 8 millions en 2010. Les quantités de phosphates extraites ont baissé à moins de 3 millions de tonnes, contre 13 millions en 2010. Dans l'incapacité de tenir ses engagements, la Tunisie risque de perdre en 2012 plusieurs marchés traditionnels et de voir ses ventes chuter sur le marché mondial. Quant au pétrole, en dépit d'un léger recul de la production en 2011, les dernières explorations en 2011 semblent prometteuses. En effet, quatre découvertes de puits pétroliers devraient permettre d'augmenter de 6 % la production totale en 2012. Celle-ci est estimée en 2011 à 70 000 barils par jour.

Le secteur des services représente 42 % du PIB et sa part pourrait encore progresser jusqu'à 50 % d'ici quelques années si des politiques de restructuration de l'appareil productif sont mises en place. Il n'en demeure pas moins qu'il a subi une contraction de -1.6 % en 2011, suite aux revers subis par le secteur du tourisme, dont les recettes ont baissé de 33 % pour atteindre 2.36 milliards TND. En revanche, le secteur des technologies de l'information et des télécommunications (TIC), l'un des plus actifs (5 % du PIB), a connu une croissance de 12.5 % en 2011 grâce au renforcement des infrastructures. Le réseau de télécommunications fait partie des plus modernes et performants en Afrique, facilitant les liens au niveau mondial à des coûts compétitifs.

## Politiques macroéconomiques

### Politique budgétaire

Avant la révolution du 14 janvier 2011, l'approche était axée sur la rationalisation des dépenses, la promotion de l'investissement public et la réduction des subventions au titre de la Caisse de compensation. La prise de conscience en 2011 de l'ampleur des problèmes sociaux et économiques s'est traduite par une réorientation vers des politiques de réduction du chômage, la réduction des disparités régionales et la lutte contre la pauvreté.

Les subventions au pouvoir d'achat ont augmenté de 90 % par rapport à 2010 pour atteindre 2.8 milliards TND (4.5 % du PIB). Les produits énergétiques ont le plus bénéficié de l'intervention de l'État en 2011, pour un montant global de 1.5 milliard TND, suivis par les produits alimentaires (1.1 milliard) et les transports. Le gouvernement a aussi aidé les entreprises sinistrées lors de la révolution. En outre, en réponse aux grèves, la situation de plusieurs agents de l'administration publique a été régularisée.

Malgré un taux d'exécution des dépenses inférieur aux prévisions, le déficit budgétaire est estimé à 3.9 % du PIB en 2011 contre 1.3 % en 2010. Les prévisions pour 2012 laissent entrevoir une forte aggravation du déficit budgétaire à 5.5 %, en raison d'une baisse relative des ressources budgétaires et de l'augmentation des dépenses publiques. Les dépenses d'investissement vont fluctuer ces prochaines années autour de 7 %.

La base des recettes en Tunisie demeure assez diversifiée avec une balance équilibrée entre impôts directs (42.5 % en 2011) et indirects. Les formes d'imposition ont des effets de distorsion très limités. La TVA représente la moitié des impôts indirects contre une portion presque marginale des droits de douane (8 % environ). En dépit de la crise économique, les recettes fiscales ont bien tenu avec une bonne performance des impôts directs et des recettes non fiscales (revenus des participations et des privatisations). L'expansion de l'assiette fiscale reste un défi majeur, surtout en période de faible croissance.

La faible contribution d'une partie du tissu productif, constitué de petites et moyennes entreprises (PME) et de micro-entreprises, tient à leur régime forfaitaire d'imposition. Du coup, ces entreprises ne fournissent que 2 % de l'impôt direct. Le taux d'imposition sur les sociétés (30 %) demeure relativement élevé.

Tableau 3 : Opérations financières de l'Etat (en pourcentage du PIB)

|   | 2003 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Recettes totales (avec dons)</b>         | 22.1 | 23.6 | 21.9 | 24.2 | 23.4 | 24   | 24.1 | 23.2 | 22.9 |
| <b>Recettes fiscales</b>                    | 18.7 | 20.5 | 19.1 | 20.5 | 19.8 | 20.5 | 20.4 | 19.8 | 19.5 |
| <b>Recettes pétrolières</b>                 | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    |
| <b>Dons</b>                                 | 0.2  | 0.1  | 0.1  | 0.3  | 0.3  | 0.1  | 0.4  | 0.1  | 0.1  |
| <b>Dépenses totales (et prêts nets) (a)</b> | 25   | 26.5 | 24.5 | 25.2 | 26.1 | 25.3 | 28   | 28.7 | 27.9 |
| <b>Dépenses courantes</b>                   | 17.1 | 20.1 | 18.4 | 18.8 | 17.9 | 18   | 20.5 | 20.9 | 20.6 |
| <b>Sans les intérêts</b>                    | 14.5 | 17.4 | 16   | 16.8 | 15.9 | 16.1 | 18.7 | 19.2 | 19.1 |
| <b>Salaires</b>                             | 11.2 | 11.8 | 10.6 | 10.4 | 10.7 | 10.9 | 12.7 | 12.5 | 12.3 |
| <b>Intérêts</b>                             | 2.6  | 2.7  | 2.4  | 2.1  | 2    | 1.9  | 1.8  | 1.7  | 1.4  |
| <b>Solde primaire</b>                       | -0.3 | -0.2 | -0.2 | 1    | -0.7 | 0.6  | -2   | -3.8 | -3.5 |
| <b>Solde global</b>                         | -2.9 | -2.9 | -2.6 | -1   | -2.7 | -1.3 | -3.9 | -5.5 | -4.9 |

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932627316>

### Politique monétaire

La Banque centrale tunisienne (BCT) a assoupli sa politique monétaire en 2011 pour soulager la trésorerie des banques et soutenir l'activité économique. Des mesures importantes ont été prises pour mieux financer les entreprises et leur permettre de surmonter les revers subis au premier semestre 2011. La BCT a réduit à trois reprises les taux de réserve obligatoire, ramenés de 12 % à 2 %. Le taux d'intérêt directeur a baissé de 100 points de base, passant de 4.5 % à 3.5 %. Enfin, la BCT a été obligée d'approvisionner les banques commerciales en liquidité, en injectant l'équivalent de 3.588 milliards TND. Du coup, le crédit à l'économie a progressé de 13.5 % en 2011. Par ailleurs, les crédits accordés aux entreprises privées représentent 66 % de l'encours des crédits à l'économie, contre seulement 9 % pour le secteur public. Les niveaux déjà faibles du taux directeur et du taux de réserve obligatoire vont limiter les possibilités d'avoir recours à ces instruments dans les années à venir pour injecter de la liquidité dans l'économie.

Les réserves de change ont accusé une forte perte, passant de 13.7 à 11.3 milliards TND entre décembre 2010 et décembre 2011. Le niveau actuel équivaut à 115 jours d'exportations et reste supérieur au seuil critique fixé à 90 jours. L'inflation, en revanche, est restée sous contrôle (3.5 % en 2011, contre 4.6 % en 2010), malgré les tensions inflationnistes sur les produits alimentaires, suite au bond des exportations à destination de la Libye en crise.

Le dinar tunisien reste relativement stable, mais la devise nationale a subi une légère dépréciation vis-à-vis de l'euro (+1.5 %) et du dollar américain (+7 %) en 2011. La politique de change s'est traduite par un taux de change effectif réel stable, en ligne avec les fondamentaux. La BCT veille à ce que ses interventions soient limitées, selon l'évolution du niveau des réserves officielles.

### **Coopération économique, intégration régionale et commerce**

Depuis quelques années, la Tunisie cherche des débouchés chez ses partenaires économiques traditionnels, tout en explorant les opportunités de diversification vers les pays du Golfe et de l'Afrique subsaharienne. Après l'accord de libre-échange pour les produits industriels négocié avec l'Union européenne (UE) et entré en vigueur le 1er janvier 2008, les négociations (*duty free* et *quota free*) sur les services et produits agricoles, déjà avancées en 2010, vont se poursuivre en 2012 après la parenthèse observée en 2011. L'UE demeure le partenaire le plus important, avec plus de 75 % des arrivées touristiques, 70 % des exportations et 80 % des IDE.

La fragilité de la reprise dans les économies avancées a déjà affecté le commerce extérieur, dont l'évolution en volume présentait en 2011 des résultats mitigés. La crise en Europe risque d'avoir un impact majeur en 2012 sur la Tunisie. La balance commerciale s'est détériorée, avec un déficit de 6.7 milliards TND en 2011 contre 6.5 milliards en 2010, soit 15.4 % du PIB en 2011 contre 10.6 % en 2010. Par ailleurs, le déficit courant a atteint 7.5 % du PIB en 2011 contre 4.8 % en 2010, suite à la diminution des recettes touristiques et des transferts des Tunisiens résidant à l'étranger. Le commerce extérieur a également souffert des grèves des agents de la Société tunisienne d'acconage et de manutention (Stam), de la lourdeur des services douaniers et de la congestion du port de Radès.

Une analyse plus minutieuse montre qu'un dualisme *offshore-onshore*, déjà marqué, s'est accentué : alors que les exportations *offshore* ont poursuivi leur essor au rythme de 18.8 % en 2011, les ventes à l'étranger des entreprises du régime *onshore* ont décliné de 5 %. Un constat similaire peut être dressé pour les importations.

L'année 2011 a marqué un fléchissement de 26 % des IDE. Les engagements réalisés se situent à 1.68 milliard TND en 2011 contre 2.1 milliards en 2010. La situation politique et sociale de la Tunisie demeure fragile. Si la confiance n'est pas rétablie en 2012, les IDE risquent d'être compromis.

Tableau 4 : Comptes courants (en pourcentage du PIB)

|                                       | 2003 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Balance commerciale</b>            | -8.3 | -8.1 | -7.4 | -8.9 | -8.5 | -10.6 | -15.4 | -12.6 | -13.9 |
| <b>Exportations de biens (f.o.b.)</b> | 29.2 | 37.6 | 38.9 | 42.8 | 33.1 | 38    | 39    | 38.8  | 36.9  |
| <b>Importations de biens (f.o.b.)</b> | 37.5 | 45.7 | 46.3 | 51.8 | 41.5 | 48.5  | 54.4  | 51.4  | 50.8  |
| <b>Services</b>                       | 4.8  | 5.9  | 5.4  | 5.9  | 5.8  | 5.7   | 7.7   | 5.9   | 7.5   |
| <b>Revenu des facteurs</b>            | 0.5  | -0.3 | -0.8 | -1.2 | -0.7 | -0.6  | -0.6  | -0.6  | -0.5  |
| <b>Transferts courants</b>            | 0.3  | 0.5  | 0.5  | 0.5  | 0.5  | 0.7   | 0.8   | 0.8   | 0.8   |
| <b>Solde des comptes courants</b>     | -2.7 | -2.0 | -2.4 | -3.8 | -2.8 | -4.8  | -7.4  | -6.5  | -6.1  |

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

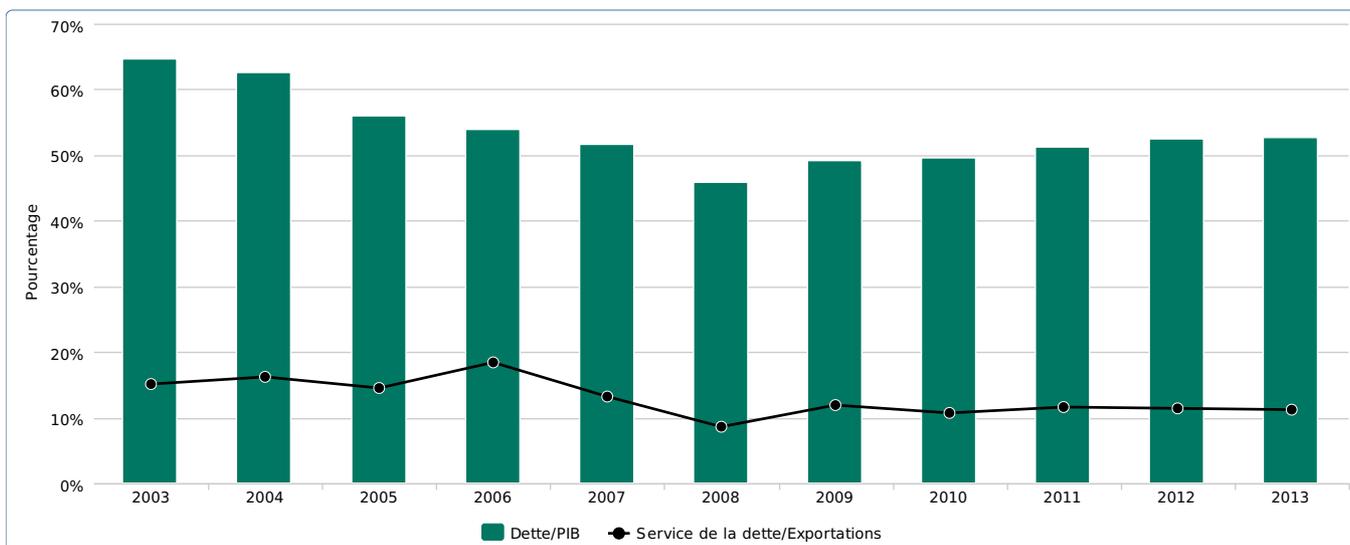
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932628304>

### Politique de la dette

La dégradation du déficit budgétaire a vu l'endettement public passer à 43.2 % du PIB contre 40.5 % en 2010. Il devrait atteindre 46 % en 2012, dans l'hypothèse d'une politique budgétaire expansionniste, encore en dessous du seuil critique des 50 %. Le service de la dette se situe autour de 10 % des recettes courantes, loin de la barre d'alerte des 30 % fixée par les institutions internationales. La dégradation prévisionnelle du déficit budgétaire devrait se traduire par un accroissement de l'endettement public pour atteindre environ 46 % en 2012.

Les incertitudes politiques en Tunisie liées à la phase de transition démocratique ont amené la plupart des agences de notation de la dette (*Standard & Poor's*, *Fitch*, *Moody's*) à réduire leurs notations en 2011 de BBB à BBB(-), avec une perspective négative. Le gouvernement a été contraint de renoncer au marché financier international et a privilégié le recours aux institutions internationales, notamment les banques multilatérales, en raison de leurs taux favorables. L'encours de la dette extérieure a progressé de +7.7 % et celui de la dette intérieure de +18.4 %. La dette extérieure représente désormais 58.4 % de la dette publique contre 60.7 % en 2010. Toutefois, le service de la dette en pourcentage des recettes courantes reste assez faible. Il est passé de 9.7 % en 2010 à 11 % en 2011, et est estimé à 11.5 % en 2012. Malgré la progression de la dette publique en 2011 (43.2 % du PIB) et en 2012 (46.3 %), la Tunisie observe un taux d'endettement très raisonnable lui conférant un niveau de crédibilité et de confiance auprès des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. L'intérêt porté par le passé au respect des équilibres macroéconomiques a permis de faire face aux différents chocs subis en 2011.

Figure 2 : Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932624352>

## Gouvernance économique et politique

### Secteur privé

En raison de son contexte politique, la Tunisie a perdu six places au classement *Doing Business* de juin 2011, arrivant au 46<sup>ème</sup> rang mais se classant toujours devant le Maroc (94<sup>ème</sup>) et l'Égypte (110<sup>ème</sup>). Selon le Forum Économique Mondial (FEM), le pays reste bien classé en matière des infrastructures de communication. Il arrive au 30<sup>ème</sup> rang mondial pour les infrastructures aéroportuaires et au 41<sup>ème</sup> pour les infrastructures portuaires, loin devant les grands pays émergents et certains pays d'Europe. La Tunisie affiche le taux de pénétration d'Internet le plus élevé d'Afrique à 34 %, contre une moyenne continentale de 9.6 %. Un treizième cyberparc dédié aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est entré en service à Médenine.

Le pays veut devenir une plaque tournante des services bancaires et une place financière régionale dans les cinq ans avec le mégaprojet « Port financier de Tunis ». Le gouvernement a lancé en 2011 une réforme du Code de l'investissement, afin d'accélérer un projet de création de dix technopoles industrielles et technologiques entamé en 2005, ainsi que des centres d'affaires. Aux dix zones industrielles existantes doivent s'ajouter 28 autres en cours de réalisation dans le cadre de partenariats public/privé. L'objectif est d'en créer 85 dans un délai de cinq ans, dont 50 dans les régions intérieures du pays.

La Tunisie compte environ 12 000 entreprises privées de 10 employés ou plus. Parmi elles, 2 763 bénéficient du régime incitatif *offshore*, dont 35 % dans l'industrie textile et 18 % dans l'agroalimentaire. Sur 3 135 entreprises à participation étrangère, 2 454 relèvent des industries manufacturières, 380 des services, 158 du tourisme, 81 de l'agriculture et 62 de l'énergie, pour un total de près de 325 000 emplois. Néanmoins, les opérateurs privés éprouvent encore des difficultés. Certaines formes d'ingérences comme les «quotas implicites» dans les achats des entités du secteur public ont été atténuées. L'avis préalable du gouvernement pour l'autorisation d'importation dans le secteur agroalimentaire a été supprimé en août 2011. Le contrôle des prix a été allégé et un nouveau cadre de réflexion est en place pour diversifier le financement des PME. Néanmoins, les entreprises citent toujours comme contraintes le manque d'accès au financement et la bureaucratie, les attentes pour accoster aux ports et les délais injustifiés dans les procédures de dédouanement.

### Secteur financier

Les banques apportent la principale source de financement du tissu productif en Tunisie. La concurrence s'intensifie dans les segments stratégiques. L'accès aux services bancaires en Tunisie est le plus élevé au Maghreb, avec un citoyen sur deux bancarisé. Le secteur compte 21 banques pour un total de 1 335 agences en 2010, soit une agence pour 7 900 habitants en moyenne.

Le taux de prêts non performants était passé de 24 % du total des crédits en 2003 à 13 % en 2010. Après ce fort déclin, il serait remonté à 20 % en 2011, en dépit de la circulaire de la BCT demandant aux banques de ne pas inscrire dans la catégorie des créances non performantes toutes celles qui le sont devenues après janvier 2011.

De nombreuses banques n'offrent pas de crédits, d'épargne ou d'assurances adaptés aux PME et aux jeunes promoteurs, et encore moins de produits destinés aux grands projets. Selon *Standard & Poor's*, les banques tunisiennes ont mis en place des provisionnements insuffisants pour la couverture des prêts à problèmes. Les autorités de régulation n'ont pas encore mis en œuvre les règles de Bâle II pour identifier tous les risques. La supervision du secteur bancaire reste à peine suffisante.

La microfinance a fait l'objet d'une réforme dans une nouvelle loi, mais reste marquée par l'absence d'un système de gouvernance approprié, de bonnes pratiques comptables, de normes prudentielles et de gestion des risques.

Le marché boursier contribue faiblement au financement du secteur privé avec une part de 11.3 % en 2010 et seulement 57 entreprises cotées. La capitalisation boursière, qui s'élève à près de 20 % du PIB, reste peu élevée par rapport aux autres Bourses de la région. Le marché est surtout animé par des petits porteurs. Les émissions obligataires dominent avec une enveloppe globale de 700 millions TND en 2010. En 2011, l'abattement fiscal accordé aux sociétés s'introduisant en Bourse a été reconduit si elles ouvrent au moins 30 % de leur capital au public. Une taxe de 10 % a été instaurée sur les plus-values dans le but de limiter les spéculations. Le plafond des comptes d'épargne en actions a été relevé, afin de stimuler l'épargne de long terme. Après une forte chute de 11 % à la mi-janvier 2011, l'indice boursier de référence Tunindex a renoué avec une tendance à la hausse à partir de juin 2011. Malgré ces incitations fiscales, le recours des entreprises aux financements par le marché financier reste encore limité. Les instruments de financement participatif s'avèrent insuffisants, notamment du côté des fonds d'investissement, pourtant appelés à jouer un rôle primordial dans la période à venir. En outre, la place financière reste marquée par le faible niveau de

couverture par les services de garanties et d'assurances, en dépit des besoins des agents économiques.

### **Gestion du secteur public, institutions et réformes**

La faiblesse des institutions et l'incertitude du cadre réglementaire ont fait qu'une partie du tissu productif est tombée entre les mains de la famille de l'ancien président Zine el-Abidine Ben Ali. Ses membres détenaient un empire financier et économique estimé à plus de 12 milliards USD, des médias aux transports en passant par les banques, les télécommunications, le tourisme et la distribution. Le clan Ben Ali dirigeait 90 entreprises et détenait des parts dans 123 autres. Ces sociétés, temporairement nationalisées, attendent une décision politique définitive et le règlement de la question de leurs créances bancaires impayées.

Plusieurs réformes entérinées en 2011 visent à améliorer la gouvernance. Parmi elles, la création d'un comité contre les malversations, une loi sur l'accès à l'information, la fin des nominations par décret des responsables de structures économiques importantes, la création de nouveaux syndicats et d'organisations patronales. Les critères de recrutement dans la fonction publique ont été remaniés et les concours rendus plus transparents.

Les régions côtières et touristiques ont longtemps reçu plus des deux tiers des investissements publics. La priorité consiste désormais à réorienter ces investissements vers l'intérieur du pays, par le biais d'incitations financières, mais aussi avec la création d'un ministère du Développement régional et d'un budget spécial d'investissement pour les infrastructures. Les entreprises s'installant dans les régions intérieures bénéficieront d'une exonération fiscale jusqu'à fin 2012 et d'une exonération de taxes sur les salaires sans limitation dans le temps. En outre, une Caisse des dépôts et consignations (CDC) a été créée en août 2011 afin de faciliter le financement et le développement des PME-PMI dans ces régions.

Un réseau d'autoroutes de 1 200 km est planifié pour 2016, ainsi que la construction et rénovation de 1 220 km de routes et 760 km de pistes rurales. Une zone d'activités logistiques sera réalisée à Radès et une zone de services logistiques et industriels développée dans le port de Zarzis. Une zone commerciale et industrielle est également prévue à Ben Guerdane. Le port en eaux profondes d'Enfidha, un méga-projet de 3 milliards TND sur deux phases, est en cours de réalisation. Il sera à terme relié au réseau ferroviaire et à l'aéroport international d'Enfidha.

Onze entreprises restent à privatiser sur les 230 désignées en 1987. Au total, 54 % des entreprises cédées concernent le secteur des services (contre 38 % dans l'industrie et 8 % dans l'agriculture et la pêche). Elles ont rapporté 84.5 % des recettes de privatisation, avec notamment l'ouverture du capital de Tunisie Télécom.

### **Gestion des ressources naturelles et environnement**

La Tunisie souffre d'une gestion inefficace des ressources hydriques, avec une surexploitation de l'eau, notamment dans l'agriculture.

A l'horizon 2030, la Tunisie s'attend à un climat plus chaud et plus variable. Ces changements auraient des impacts non négligeables sur les ressources en eau, l'agriculture et les ressources naturelles. D'autres secteurs et activités présentent également une vulnérabilité particulière aux changements climatiques : la santé, le tourisme, ainsi que la frange littorale qui abrite une grande partie de l'activité du pays. Le changement climatique se traduira par l'accentuation des pressions sur les ressources naturelles. En 2050, l'impact sera de l'ordre de 0.3% du PIB actuel. Cette situation exige l'intégration effective de la dimension environnementale dans la gestion et la gouvernance.

L'intensité énergétique, de 0.08 kilotonne d'équivalent pétrole (ktep) par 1 000 USD de PIB, est inférieure à la moyenne mondiale (0.13) ainsi qu'à celle (0.18) de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (Mena). Des études prospectives suggèrent un potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en Tunisie. Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des énergies nouvelles et renouvelables (éolienne, solaire, boue des stations d'épuration), la Tunisie a une politique volontariste qu'il faut encourager.

### **Contexte politique**

Point de départ du «printemps arabe», la Tunisie a vu sa révolution du Jasmin mettre fin, le 14 janvier 2011, à plus de deux décennies du régime de Ben Ali. Le pays semble avoir réussi sa première phase de transition politique. Sous la pression continue de la rue après la révolution, des progrès ont été enregistrés en matière de gouvernance, avec l'éviction des caciques de l'ancien régime. Ces responsables ont quitté leurs fonctions à travers plusieurs remaniements ministériels jusqu'au 7 mars. Des gouverneurs de provinces et des cadres de la police ont été remplacés et poursuivis en justice.

Un nouveau Code de la presse et une loi sur la liberté de la presse et la protection des sources garantissent une plus grande liberté d'expression. Enfin, grâce aux efforts notables du gouvernement de transition et sous le contrôle d'une Commission électorale indépendante (CEI), un processus électoral transparent et pacifique

auquel plus de 110 partis ont participé a permis de désigner une Assemblée constituante, le 23 octobre 2011. Celle-ci a pour mission de préparer et soumettre à référendum une nouvelle Constitution, assurer la période de transition et organiser des élections législatives et présidentielle. Après de longues tractations politiques, la liste d'un nouveau gouvernement dirigé par Hamadi Jebali, du parti islamiste Ennahda a finalement été acceptée. Moncef Marzouki, opposant historique à Ben Ali, a été élu président de la République le 12 décembre 2011.

La période post-électorale reste délicate, à cause de l'ampleur des défis sociaux et économiques. Quoique largement pacifiques, les manifestations et pressions sociales ont été assez fortes en 2011. L'état d'urgence instauré en Tunisie le 14 janvier a été maintenu sur toute l'année. Des grèves de salariés demandant leur titularisation ou des augmentations de salaires se sont multipliées, ainsi que le blocage d'entreprises par des chômeurs exigeant une embauche immédiate.

Une réactivité politique tout au long de 2012 sera déterminante pour faire face à la pression sociale, mais aussi pour rétablir la confiance des investisseurs et des touristes.

## Contexte social et développement humain

### Développement des ressources humaines

Entre 1990 et 2010, l'État a consacré chaque année en moyenne 2 % du PIB aux dépenses de santé (3 % en 2010), et 6.3 % à l'éducation (7.2 % en 2010). Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) devraient être atteints à l'horizon 2015, à l'exception de la cible 16, qui porte sur la création d'emplois pour les jeunes. L'Indice de développement humain (IDH) des Nations unies s'élève à 0.698 en 2011, classant la Tunisie en 94<sup>ème</sup> position mondiale sur 187 pays. Entre 1980 et 2011, l'IDH a augmenté de 1.4 % par an en moyenne. L'espérance de vie à la naissance atteint 74.5 ans en 2011. Le taux de scolarisation des 6-11ans s'élève à 98.2 %, et le taux d'alphabétisation adulte - un peu plus de 80 % en 2011 - est le plus fort du Maghreb. Le système de santé est développé et efficace. Le régime de protection sociale est obligatoire et concerne toute la population. Les établissements sanitaires et hospitaliers relevant de l'État offrent des prestations gratuites à tous les citoyens et résidents étrangers. La mortalité infantile s'élève à 21 ‰.

Par ailleurs, le pays valorise l'enseignement supérieur, à travers un réseau public de 13 universités, 24 Instituts universitaires technologiques (IUT), mais aussi 20 universités privées pour un effectif de 336 017 étudiants en 2011. L'État finance à hauteur de 75 % les universités publiques et les IUT. En 2010, 6.2 % de la population adulte tunisienne détenait un diplôme de l'enseignement supérieur, contre une moyenne mondiale de 3.94 %. Le taux d'inscription universitaire des 19-24 ans s'élève à 37.6 %. Cependant, le système de formation universitaire est actuellement remis en question pour son incapacité à fournir les qualifications adaptées au marché de travail. Outre la prépondérance des sciences sociales (53 % du total des diplômés entre 2005 et 2010), le contenu des programmes ne développe pas assez certaines compétences demandées par les employeurs.

### Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Le taux moyen de pauvreté nationale reste faible (2.55 % en 2010) et continue de baisser. Mais dans les régions intérieures, il atteint parfois 30 %. Les fortes disparités régionales, longtemps cachées, ont été un élément déclencheur de la révolution. Ce n'est pas un hasard si les revendications sociales sont parties de régions reculées, où les taux de chômage et de pauvreté sont plus élevés. Les chiffres de l'extrême pauvreté seraient aussi assez élevés dans ces régions. Selon les statistiques officielles, 1.2 million de Tunisiens vivent dans la «pauvreté supérieure» selon la définition de la Banque mondiale. Dans le Centre-Ouest, jusqu'à 12.8 % vivent dans la pauvreté supérieure, bien plus que dans le Sud-Ouest (5.5 %), le Sud-Est (3.8 %), le Nord-Ouest (3.1 %), le Nord-Est (1.4 %) et le Centre-Est (1.2 %).

En dépit d'importantes dépenses en aides sociales, les programmes de protection sociale des populations vulnérables souffrent encore d'un problème de ciblage. Ils ne couvrent que 4.5 % de la population, excluant une grande partie de la population pauvre. La définition trop vague des critères d'obtention de cette assistance empêche l'inscription de nombreuses familles nécessiteuses. D'autres, qui ne sont pas nécessairement pauvres, ont profité du laxisme administratif et ont pu en bénéficier grâce à leur orientation politique. Par ailleurs, les projets de développement n'ont pas entièrement réussi à réintégrer les pauvres sur le marché du travail : les groupes vulnérables sont restés dépendants de l'aide.

La législation sur le travail s'avère relativement avancée et assure une protection importante aux salariés. Un système de salaire minimum garanti (Smig) existe aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur agricole (Smiga). En revanche, l'indemnisation des travailleurs licenciés ne dure que 17 semaines en Tunisie contre six mois dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et un an dans la région Mena. Cette faible indemnisation se trouve en contradiction avec une procédure administrative de licenciement longue et complexe. Les employeurs cherchent souvent à la contourner en embauchant des travailleurs au noir. Un système d'aide aux chômeurs existe en Tunisie depuis 1996, mais ne touche qu'un très faible pourcentage d'entre eux, car il est réservé aux salariés du secteur formel.

### Égalité hommes-femmes

La Tunisie figure parmi les pays les plus avancés en Afrique en termes d'égalité hommes-femmes. Le pays a réussi à assurer une protection efficace des droits de la femme et à développer un accès égalitaire à l'éducation et aux soins de santé. Le Code du statut personnel (Décret du 13 août 1956) garantit aux femmes et aux enfants des droits fondamentaux. En 2011, la Tunisie a levé ses réserves historiques à sa ratification de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Depuis 1999, le nombre d'étudiantes a dépassé celui des garçons dans les universités.

Cependant, le taux de participation des femmes au marché de travail reste limité (26.7 %), plaçant la Tunisie à la 132<sup>ème</sup> place sur 142 pays dans le classement établi par le Forum économique mondial.

## Analyse thématique : Promouvoir l'emploi des jeunes

Le chômage a augmenté en 2011 et s'élève à 18.9 % des actifs, soit 738 000 chômeurs, dont sept sur dix ont moins de 30 ans. Sur ce total, 220 000 sont de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Ces chiffres, en nette augmentation, sont amplifiés par le retour de la plupart des travailleurs tunisiens de Libye et la suppression de postes suite à la récession de 2011. Ils révèlent aussi une possible sous-estimation antérieure, inhérente à la définition standard du Bureau international du travail (BIT), qui ne prend pas en compte les chômeurs découragés. Ceci dit, le pourcentage de travailleurs vulnérables, certes élevé (estimé à un tiers de la population active) reste parmi les plus faibles en Afrique. Le marché du travail est assez bien structuré, et la législation offre une certaine protection sociale.

Les analyses confirment une tendance structurelle persistante, à la fois en terme de disparités régionales et de problème d'insertion des jeunes diplômés. Depuis quelques années, une situation paradoxale résulte de la pénurie de main d'œuvre non qualifiée et d'un taux de chômage à deux chiffres qui grimpe en flèche chez les diplômés de l'université. Ces derniers, qui ne représentent pas plus de 12 % des plus de 10 ans, sont nombreux parmi les chômeurs. Le chômage au sein de ce groupe s'élevait à 22.7 % en 2010, presque quatre fois supérieur à celui des chômeurs non qualifiés. En 2005, ces taux étaient respectivement de 14 % contre 6.3 %. Entre ces deux dates, le nombre de chômeurs diplômés est passé de 62 300 à 157 300. Un chômage qui s'avère persistant.

Cette situation s'explique en partie par l'augmentation rapide du nombre d'étudiants au cours de la dernière décennie. Le nombre de diplômés universitaires entrant sur le marché du travail a augmenté de 9 % par an, contre une croissance de la population active de 2 % environ. Mais, depuis 2004, la création d'emploi pour les diplômés stagne autour de 30 000 nouveaux postes par an, alors qu'ils sont en moyenne 59 600 à entrer sur le marché du travail. Beaucoup sont contraints d'accepter des emplois sous-qualifiés ou sous-rémunérés. Ce phénomène a alimenté la contestation sociale, qui a contribué à déclencher la révolution.

Sept programmes d'encouragement de l'emploi existaient déjà avant la révolution, coûtant près de 1.5 % du PIB et articulés autour d'incitations financières à l'embauche des jeunes, la formation et l'accompagnement de jeunes entrepreneurs.

Concernant l'incitation à l'embauche des jeunes, le programme intitulé Prise en Charge par l'Etat de 50 % des salaires (PC50), introduit en 2004, consiste en un régime de subvention salariale qui prend en charge, durant une année, 50 % du salaire des jeunes diplômés du supérieur recrutés par le secteur privé dans la limite de 250 TND par mois (128 EUR). L'employeur est aussi exempté de charges sociales pour le jeune embauché pendant sept ans. Deux autres dispositifs, en place depuis 2002, visent à faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active à travers des stages d'un an en entreprise : le Stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) destiné aux diplômés de l'enseignement supérieur et aux primo demandeurs depuis au moins six mois, et le Contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle (CAIP), destiné aux non titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. L'Etat prend en charge une indemnité mensuelle de 80 à 150 TND, la couverture sociale du stagiaire et le coût de formation complémentaire dans la limite de 200 heures pour les diplômés du supérieur et 400 heures pour les autres. L'entreprise s'engage à octroyer au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle, et à recruter au moins 50 % des stagiaires en SIVP et 100 % dans le cas du CAIP. Le SIVP a été renforcé en 2009 par un meilleur ciblage des diplômés universitaires dont la période de chômage excède trois années.

L'agence nationale d'emploi et le travail indépendant (Aneti), forte de ses 91 bureaux et 1 200 antennes à travers le territoire, facilite la médiation entre l'offre et la demande d'emploi. Le programme PC50 a déjà bénéficié à plus de 45 600 jeunes entre 2004 et 2010. Le SIVP et CAIP ont respectivement bénéficié à 24 585 et 21 491 jeunes par an entre 2002 et 2010.

Le volet de promotion de l'entrepreneuriat bénéficie quant à lui depuis 2002 du Programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (Pappe), renforcé en 2009 par le programme intitulé Système initiation administratif à la création des entreprises (Siace), visant à donner aux jeunes s'installant à leur propre compte les capacités de gestion d'entreprise. En outre, pour faciliter l'accès des micro-entrepreneurs aux crédits bancaires, la Banque tunisienne de solidarité (BTS) est chargée depuis janvier 2003 de gérer les programmes de prêts et de microcrédits dans le cadre du Fonds national pour l'emploi (Fonds 21-21). D'autres mécanismes de financement existent, notamment le Fonds de promotion et de décentralisation industrielle (Foprodi), le Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers (Fonapram) et les Sociétés d'investissement à capital risque (Sicar). Ces dispositifs viennent d'être renforcés en 2011 afin d'aider les diplômés du supérieur porteurs de projets, sans pour autant exiger une garantie préalable de fonds propres, et étendre l'accompagnement technique et financier à l'ensemble du cycle de conception et de démarrage des projets.

L'aggravation du chômage a contraint le gouvernement intérimaire à lancer, en 2011, un programme d'urgence nommé Amal (« espoir » en arabe). Ce programme comprend une allocation mensuelle de 150 TND (77 EUR),

une assurance-maladie et des réductions dans les transports publics en échange d'un travail à mi-temps dans la fonction publique. Le programme compte déjà 142 000 bénéficiaires réels dont 53 % ayant obtenu leur diplôme avant 2009 et sont au chômage depuis plus de deux ans. De plus, le gouvernement a entamé un projet de création d'emplois permanents dans le but de recruter 24 000 salariés dans la fonction publique, et 10 000 dans les entreprises parapubliques. Près de 8 000 jeunes ont déjà été recrutés.

L'efficacité et la viabilité de ces programmes très onéreux sont mis en doute. Par ailleurs, le programme Amal se heurte à la saturation des capacités d'accueil des structures de formation. En novembre 2011, moins de 4 % des 142 000 bénéficiaires avaient pu recevoir une formation de mise à niveau.

Le système éducatif tunisien devrait faire l'objet de réformes, pour fournir des qualifications adaptées au marché du travail. Le contenu des programmes ne développe pas assez certaines compétences demandées par les employeurs. C'est ce qu'ont souligné les recruteurs interrogés dans le cadre de cette étude, ou encore l'enquête du ministère de l'Emploi d'avril 2011 qui évoque des lacunes en matière de langues étrangères. La Tunisie a pourtant conduit une réforme réussie de son système éducatif, avec l'introduction en 1992 des cycles courts d'enseignement supérieur technique. Les Instituts supérieurs d'études technologiques (Iset) sont destinés à former les cadres intermédiaires qui font défaut. Inaugurés en 1995, les Iset ont vite séduit, le nombre des diplômés passant de 800 en 1998 à 7 140 en 2009. Ils accueillent aujourd'hui plus du quart de tous les étudiants. Selon une étude récente, 82 % des diplômés des Iset ont trouvé un emploi six mois après leur diplôme, tandis que 9 % poursuivent des études longues. Les réformes du système de formation, de recherche et d'innovation nationale devront être accélérées. La mise en place d'un cadre d'orientation des étudiants tunisiens vers les secteurs à forts potentiels de recrutement devrait également être envisagé, tout comme la réduction des filières qui sont associées au chômage le plus élevé.

Le tissu économique absorbe trop peu de travailleurs qualifiés. Les multiples micro-entreprises familiales (plus de 500 000 en 2010) sont incapables d'embaucher des diplômés. L'orientation industrielle, basée sur des segments faiblement demandeurs de main-d'œuvre qualifiée (textile, manufacture, mécanique), a atteint ses limites. L'immobilier, le secteur le plus dynamique avec 62 100 nouveaux emplois créés en quatre ans, dont 27 300 en 2010 seulement, est aussi faiblement créateur d'emplois qualifiés. Quant au secteur des centres d'appel téléphoniques, dont l'explosion rapide avait permis d'absorber des diplômés de niveau Bac+3, il est presque arrivé à saturation.

L'économie tunisienne devra, moyennant un plan de mise à niveau des diplômés actuels et une révision du cycle d'enseignement supérieur, développer de nouveaux créneaux technologiques et de services aux entreprises, complémentaires aux segments industriels actuels.

La Tunisie pourrait également saisir les opportunités présentées par les pays à forte demande de main d'œuvre qualifiée et non qualifiée, comme les pays du Golfe et la Libye, en mettant en place des mesures d'accompagnement aux travailleurs tunisiens. L'agriculture devra aussi évoluer vers plus de valeur ajoutée, non seulement par une politique de transformation industrielle sur les lieux d'origines, mais aussi et surtout en exploitant mieux l'image et les produits de ses terroirs. L'essentiel est de prendre des mesures efficaces à court terme sans pour autant créer des effets de distorsion, tout en accélérant les réformes structurelles sur le long terme.



Extrait de :  
**African Economic Outlook 2012**  
Promoting Youth Employment

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/aeo-2012-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

Banque africaine de développement, *et al.* (2012), « Tunisie », dans *African Economic Outlook 2012 : Promoting Youth Employment*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2012-59-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).